



**REQUEST FOR INFORMATION
DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS**

**RETURN RESPONSES TO:
RETOURNER LES RÉPONSES À :**

**NRC.BidReceiving-
ReceptiondesSoumissions.CNRC@nrc-
cnrc.gc.ca**

Proposal To: **National Research Council Canada**

We hereby offer to sell to His Majesty the King in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out thereof.

Proposition au : **Conseil national de recherches Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté le Roi du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

**Instructions: See Herein
Instructions : Voir aux présentes**

Issuing Office - Bureau de distribution
National Research Council Canada
Conseil national de recherches Canada

Title/Sujet Fournisseur de services de paiement des annuités de brevet	
Solicitation No./N. de l'invitation 24-58033	Date Le 5 juin, 2024
Solicitation Closes/L'invitation prend fin at/à 14 h on/le 5 juillet, 2024	Time Zone/Fuseau Horaire (ET)
Address Enquiries To/Adresser demandes de renseignements à : Annette Driscoll – <u>Annette.Driscoll@nrc-cnrc.gc.ca</u>	

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No./N. de telephone Facsimile No./N. de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date



Table des matières

1.0 INTRODUCTION ET OBJECTIF	3
1.1 RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX.....	3
1.2 OBJECTIFS DE LA DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS	3
1.3 NATURE DE LA DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS	3
2.0 INSTRUCTIONS POUR RÉPONDRE À LA DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS	4
2.1 NATURE ET FORMAT DES RÉPONSES ATTENDUES	4
2.2 COÛTS ASSOCIÉS AUX RÉPONSES	4
3.0 TRAITEMENT DES RÉPONSES.....	4
3.1 UTILISATION DES RÉPONSES	4
3.2 CONFIDENTIALITÉ.....	4
4.0 PRÉSENTATION DES RÉPONSES.....	4
4.1 IDENTIFICATION DES RÉPONSES.....	4
4.2 DATE DE SOUMISSION DES RÉPONSES ET DESTINATAIRE	4
4.3 DEMANDES D'INFORMATION.....	5
4.4 AUTORITÉ CONTRACTANTE	5
4.5 LANGUES OFFICIELLES.....	5
5.0 ACTIVITÉ DE SUIVI	5
Annexe A - Questions de la DDR	6

Fournisseur de services de paiement des annuités de brevet

1.0 INTRODUCTION ET OBJECTIF

1.1 RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Le Conseil national de recherches du Canada (CNRC), le plus grand organisme de recherche du gouvernement du Canada, soutient l'innovation industrielle, l'avancement du savoir et le développement technologique. Chaque année, le CNRC collabore avec plus de 70 collègues, universités et hôpitaux, et contribue aux projets de plus de 800 entreprises. Le CNRC offre aussi du soutien financier et ses conseils à plus de 8 000 petites et moyennes entreprises (PME).

L'objectif global de la présente demande de renseignements (DDR) est de consulter l'industrie et ses fournisseurs dans le but de recueillir de l'information à propos d'un fournisseur de services de paiement des annuités des brevets capable de gérer et de payer les frais de maintien en état (aussi appelés annuités ou frais de renouvellement) des brevets et des demandes de brevet au nom du CNRC. Le CNRC souhaite passer du processus actuel de paiement des frais de maintien en état, comme il est décrit ci-après, à un processus plus efficace qui simplifierait le paiement des frais de maintien en état et réduirait le risque d'erreur et le fardeau administratif.

La Direction des programmes nationaux et des services d'affaires du CNRC gère actuellement un portefeuille de plus de 1 600 brevets et demandes de brevet dans 46 pays et territoires; à l'exception des demandes provisoires et des demandes au titre du Traité de coopération en matière de brevets. Les dix (10) principaux pays et territoires pour ce qui est du volume sont les États-Unis, le Canada, l'Europe, le Royaume-Uni, l'Allemagne, la France, le Japon, la Corée du Sud, la Chine et l'Australie.

Le CNRC paie des frais de maintien en état directement aux bureaux des brevets américains, canadiens et européens. Dans tous les autres pays et territoires, il utilise les services de plus de 90 firmes d'agents de brevets pour payer ces frais aux bureaux des brevets. Le nombre approximatif d'échéances annuelles pour les frais de maintien en état des brevets du portefeuille géré par le CNRC s'élève à 1 100, dont environ 44 % sont pour des brevets aux États-Unis, au Canada ou en Europe.

1.2 OBJECTIFS DE LA DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

La présente DDR vise à consulter les fournisseurs pour :

- a) donner à l'industrie l'occasion d'évaluer les besoins tôt dans le processus, et de formuler des commentaires et des suggestions à leur égard;
- b) déterminer la capacité des fournisseurs à répondre aux besoins;
- c) obtenir des commentaires des fournisseurs sur tout enjeu qui aurait des répercussions sur leur capacité à soumissionner dans le cadre de la demande de soumissions subséquente ou à répondre aux besoins du Canada;
- d) recueillir les connaissances, l'expertise et les recommandations de l'industrie concernant les pratiques exemplaires qui permettraient d'accroître le succès du projet ou cerner tout risque qui pourrait avoir des répercussions sur le projet;
- e) améliorer l'accès et le caractère concurrentiel et équitable.

1.3 NATURE DE LA DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

La présente DDR, qui n'est pas un appel d'offres, ne donnera pas lieu à l'attribution d'un contrat. Elle ne donnera pas non plus lieu à la création d'une liste de fournisseurs. Par conséquent, les fournisseurs éventuels de biens et de services décrits dans la présente DDR ne doivent pas réserver des biens ou des installations, ni affecter des ressources en fonction des renseignements présentés dans la DDR.

Ainsi, le fait qu'un fournisseur potentiel réponde ou non à la présente DDR ne l'empêchera pas de participer à d'éventuels processus d'approvisionnement. Par ailleurs, la présente DDR n'entraînera pas nécessairement l'achat des services qui y sont décrits. Elle vise seulement à obtenir des commentaires sur son contenu. Rien dans la présente DDR ne doit être considéré comme un engagement de la part du CNRC. Le CNRC pourrait utiliser tout renseignement non exclusif obtenu dans le cadre du présent examen pour préparer des documents liés à des besoins futurs.

2.0 INSTRUCTIONS POUR RÉPONDRE À LA DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

2.1 NATURE ET FORMAT DES RÉPONSES ATTENDUES

Le CNRC souhaite obtenir de la part de l'industrie et des fournisseurs des renseignements et des réponses à des questions précises (voir l'annexe A) concernant certains aspects importants de ses besoins avant de parfaire sa stratégie d'approvisionnement.

Les répondants sont invités à formuler des commentaires sur la teneur de l'annexe A en remplissant et en retournant cette annexe conformément aux directives de la section 4.0 Présentation des réponses. Ils doivent expliquer les hypothèses qu'ils font sur les besoins formulés.

2.2 COÛTS ASSOCIÉS AUX RÉPONSES

Le CNRC ne remboursera pas aux répondants les frais engagés pour répondre à la présente DDR.

3.0 TRAITEMENT DES RÉPONSES

3.1 UTILISATION DES RÉPONSES

Les réponses reçues ne feront pas l'objet d'une évaluation officielle. Toutefois, le CNRC pourrait les utiliser pour élaborer ou modifier ses stratégies d'approvisionnement ou tous les documents préliminaires joints à la présente DDR. Le CNRC examinera toutes les réponses reçues avant la date de clôture de la DDR. Cependant, s'il le juge opportun, il pourrait examiner les réponses reçues après la date de clôture de la DDR.

3.2 CONFIDENTIALITÉ

Tous les renseignements obtenus dans le cadre de la présente DDR seront traités comme des renseignements confidentiels. Les répondants doivent indiquer clairement toutes les parties de leur réponse qu'ils jugent de nature exclusive ou confidentielle. Le CNRC traitera ces parties de réponse de façon confidentielle, conformément à la Loi sur l'accès à l'information du Canada.

Bien qu'un des principaux objectifs de la présente DDR soit d'obtenir directement de l'industrie des renseignements qui seront utilisés par le CNRC pour élaborer ou modifier ses stratégies d'approvisionnement ou les documents provisoires contenus dans la DDR, le CNRC ne communiquera directement aucune information obtenue auprès des répondants et indiquée par ces derniers comme étant de nature confidentielle ou exclusive.

4.0 PRÉSENTATION DES RÉPONSES

4.1 IDENTIFICATION DES RÉPONSES

Chaque fournisseur doit indiquer dans sa réponse le nom, l'adresse courriel et le numéro de téléphone d'une personne-ressource. Si une réponse n'est pas suffisamment claire, le CNRC se réserve le droit de demander des renseignements supplémentaires à son entière discrétion.

4.2 DATE DE SOUMISSION DES RÉPONSES ET DESTINATAIRE

Les répondants doivent soumettre leurs réponses au plus tard le 5 juillet 2024, à 14 h (HE). L'examen des réponses sera entrepris après la date et l'heure indiquées ci-dessus. Les réponses reçues après cette date

pourraient ne pas être examinées. Les fournisseurs doivent envoyer leurs réponses à cette DDR à l'autorité contractante à l'adresse électronique suivante du CNRC :

NRC.BidReceiving-ReceptiondesSoumissions.CNRC@nrc-cnrc.gc.ca

4.3 DEMANDES D'INFORMATION

En ce qui concerne cette DDR, seules les demandes d'information visant à obtenir des précisions sur les questions posées ou les commentaires demandés pourront faire l'objet d'une réponse. Toutes les demandes d'information doivent être présentées par courriel envoyé à l'attention de l'autorité contractante.

4.4 AUTORITÉ CONTRACTANTE

Autorité contractante : Annette Driscoll
Direction des services financiers et d'approvisionnement
Conseil national de recherches du Canada
Adresse courriel : Annette.Driscoll@nrc-cnrc.gc.ca

4.5 LANGUES OFFICIELLES

Les réponses à la présente DDR doivent être soumises dans l'une ou l'autre des langues officielles du Canada, soit en anglais ou en français.

5.0 ACTIVITÉ DE SUIVI

Advenant que les répondants incluent dans leur réponse de l'information présentant un intérêt particulier ou étant particulièrement pertinents pour le CNRC, et advenant que le CNRC (à son entière discrétion) détermine qu'une ou plusieurs réunions de suivi à des fins de clarification avec un ou plusieurs répondants pourraient être avantageuses pour le CNRC, celui-ci peut, à son entière discrétion, inviter certains répondants à participer à ce type de réunion sur une base individuelle pour qu'ils fournissent des éclaircissements sur leur réponse, démontrent leurs technologies ou fassent une présentation devant des représentants du CNRC, afin que le CNRC en apprenne davantage sur les capacités et les caractéristiques indiquées dans leur réponse. Les répondants qui souhaitent participer à une réunion éventuelle à des fins de clarification doivent indiquer clairement leur intérêt à présenter ou à démontrer leurs capacités relativement à la présente DDR dans leur dossier de réponse. Si le CNRC décide de tenir une telle réunion, l'autorité contractante du CNRC enverra un courriel au répondant pour fixer une réunion à une date et une heure convenues d'un commun accord.

Dans un tel cas, les réunions de clarification pourraient se tenir dans les installations du CNRC, dans un lieu à déterminer, ou se dérouler par téléconférence ou selon un autre moyen convenant à toutes les parties, par entente entre le CNRC et les répondants sélectionnés.

Le CNRC ne remboursera pas aux répondants les frais engagés pour répondre à la présente DDR. Les répondants seront responsables de tous les coûts associés à la rédaction et à la soumission d'une réponse à la présente DDR, y compris les coûts liés à l'acceptation d'invitations du CNRC à participer à une ou plusieurs réunions de clarification.

Annexe A - Questions de la DDR

Les questions suivantes sont représentatives du type de renseignement souhaité par le CNRC. Cette liste de questions n'étant pas exhaustive, les répondants sont invités à fournir tout renseignement supplémentaire qui pourrait s'avérer utile ou avantageux pour le CNRC.

Les répondants sont invités à formuler des commentaires sur la teneur de l'annexe A en remplissant et en retournant cette annexe.

Questions	
1	Le répondant facture-t-il des frais d'ouverture de dossier/compte aux nouveaux clients? Veuillez expliquer en quoi consiste l'ouverture du dossier/compte d'un nouveau client. Réponse :
2	Quelles données relatives aux brevets les clients doivent-ils fournir lors de l'ouverture de leur dossier/compte, et dans quel format? Réponse :
3	Une fois leur dossier/compte ouvert, comment les clients peuvent-ils fournir de nouvelles données relatives aux brevets dans le système ou la base de données du répondant? Réponse :
4	Le répondant vérifie-t-il les données relatives aux brevets fournies par les clients? Réponse :
5	Le répondant forme-t-il les clients sur la façon d'utiliser son système ou sa base de données? Décrivez la manière dont la formation est dispensée et les sujets abordés. Si une formation est offerte, y a-t-il une limite au nombre de cours proposés ainsi que des frais? Réponse :
6	Comment les instructions relatives au paiement des frais de maintien en état seront-elles fournies par le client? Réponse :
7	En l'absence d'instructions, le système du répondant procède-t-il par défaut au paiement ou au non-paiement? Peut-il être configuré de l'une ou l'autre manière? Réponse :
8	Si le système procède par défaut au non-paiement, et que le client ne fournit aucune instruction avant l'échéance pour le paiement des frais de maintien en état, le système consigne-t-il automatiquement le paiement en retard et demande-t-il des instructions à ce sujet? Réponse :
9	Combien de temps avant l'échéance pour le paiement des frais de maintien en état le répondant peut-il demander des instructions au client? Réponse :
10	Combien de temps avant l'échéance pour le paiement des frais de maintien en état le répondant peut-il demander des instructions pour payer ces frais à temps? Un supplément est-il appliqué en cas d'urgence?

	Réponse :
11	Le répondant fournit-il des reçus de paiement ou une autre confirmation officielle que des frais de maintien en état ont été payés? Dans l'affirmative, comment sont-ils envoyés au client? Réponse :
12	Le répondant produit-il les factures avant ou après le paiement des frais de maintien en état? S'il les produit avant, combien de temps avant l'échéance de paiement les produit-il? Réponse :
13	Quelles sont les modalités de paiement normalisées? Réponse :
14	Dans quelles monnaies les factures sont-elles produites? Réponse :
15	Quels modes de paiement le répondant accepte-t-il? Réponse :
16	Sur quelle base le taux de conversion des monnaies du répondant est-il déterminé? Réponse :
17	Le répondant facture-t-il des frais de conversion monétaire (p. ex. majoration ou protection) en plus du taux de conversion? Réponse :
18	Le répondant facture-t-il des frais particuliers pour certains pays? Dans l'affirmative, pour quels pays? Réponse :
19	Les frais de service du répondant diffèrent-ils en fonction de la taille du portefeuille de brevets ou du pays ou du territoire associés aux frais de maintien en état? Dans l'affirmative, veuillez décrire la structure tarifaire et indiquer comment l'augmentation de la taille du portefeuille ou l'emplacement géographique affectent les coûts. Réponse :
20	À quelle fréquence le système du répondant est-il mis à jour pour tenir compte des modifications apportées aux règles du bureau des brevets et aux barèmes des frais de maintien en état? Réponse :
21	À quelle fréquence le système du répondant met-il à jour les taux de conversion des monnaies? Réponse :
22	Une fois que le client fournit des instructions de paiement des frais de maintien en état, le coût est-il fixe ou pourrait-il fluctuer avant que le répondant produise une facture? Réponse :

23	<p>Le système du répondant s'intègre-t-il à la base de données Sophia de Wellspring? Dans l'affirmative, veuillez décrire la nature de l'intégration.</p> <p>Réponse :</p>
24	<p>Le répondant accepte-t-il la responsabilité des pertes liées au non-respect des obligations de paiement des frais de maintien en état? Dans l'affirmative, quelles sont les pertes couvertes et y a-t-il une limite à cette responsabilité?</p> <p>Réponse :</p>
25	<p>Y a-t-il des pays ou des bureaux des brevets pour lesquels le répondant ne fournit pas de services? Dans l'affirmative, veuillez indiquer les pays ou les bureaux des brevets pour lesquels un service n'est pas fourni.</p> <p>Réponse :</p>
26	<p>En réponse à la présente DDR, veuillez fournir tout autre renseignement jugé important en ce qui concerne les services.</p> <p>Réponse :</p>